

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF379

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 41

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« sur »

les mots :

« en cas d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.